

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 31 décembre 2018

## Ce qui change au 1er janvier 2019 en matière d'inscription sur les listes électorales

A l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 1er janvier 2019 : les démarches d'inscription des électeurs seront simplifiées, la fiabilité des listes électorales améliorée et la tâche des mairies allégée.

A partir du 1er janvier 2019, les électeurs pourront :

- **s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente, actuellement.** Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, **les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 ;**
- **déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), quelle que soit leur commune de résidence.** Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.

Cette évolution est associée à la mise en place d'un **répertoire électoral unique (REU)** et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

**Cette évolution allège la charge des communes dans la gestion des listes électorales.**

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU. **Pour voter à ces élections, les électeurs pourront déposer leurs demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.** Chaque électeur devra alors :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019 ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- apporter la preuve de son attache avec la commune d'inscription.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38